



48 heures pour signer un avenant, mais il y a bcp de taches!!

Par **vbailet**, le **03/03/2011** à **07:47**

Bonjour,

Depuis novembre, ma société m'a demandé à au moins 30 reprises de signer un avenant (voir l'avenant ci-dessous).

Cet avenant semble comporter beaucoup plus de responsabilités que le contrat initial...

Ma question : Est-ce que je suis dans mon droit si je refuse cet avenant ? Quel serait un motif de refus valable ?

Quels sont les risques ? Faut-il dévoiler le motif de refus ou simplement refuser ?

Ce qui me choque le plus c'est que :

(1) l'avenant comporte 2 fois plus de tâches que le contrat initial

(2) l'avenant ne parle pas de firewall, switch ou routeur mais d'"environnement" ce qui est beaucoup plus large...cela peut être n'importe quoi !

Le contrat initial stipule :

Coeff : 1.2

Positionnement : 100

Vous devrez effectuer les missions qui vous seront confiés dans le cadre des activités de notre société au métier des Systèmes et Réseaux.

(...)

Définition de vos tâches :

Vous effectuerez les missions qui vous seront confiés dnas le cadre des activités de notre département et notamment :

- Etre chef de projet dans le cadre des missions confiées
- Assurer l'installation et la customisation des plates-formes clients;
- Assurer l'installation et la mise en oeuvre d'équipements de commutation, routeurs, firewall
- Assurer la formalisation de vos dossiers
- Assurer un support de niveau 2 sur demande de l'équipe production >>

L'avenant stipule :

Vous travaillerez pour le compte de notre entreprise au Service Audit, Veille et Normalisation.

Vous êtes employé en qualité de Ingénieur Systèmes et Réseaux

Coeff : 130

Positionnement : 2.2

(...)

Définition de vos tâches :

Rattaché au service Audit, vous aurez en charge les missions suivantes :

- Assurer la mise en oeuvre, la disponibilité et l'intégrité des nouveaux environnements que vous administrez
- Participer à l'amélioration, la gestion et au suivi des environnements au quotidien
- Intervenir sur les environnements en cas de dysfonctionnement (incidents)
- Participer aux projets
- Réaliser les revues de dossiers d'architecture
- Prodiguer des conseils dans l'amélioration et la sécurité des architectures techniques clients
- Réaliser des audits technique et de sécurité chez nos clients (intrusion, habilitation)
- Garantir la conception et la mise en oeuvre des solutions techniques en respectant...
- C

Par **P.M.**, le **03/03/2011** à **14:30**

Bonjour,

Vous n'êtes jamais obligé de signer un avenant et si l'employeur prétend que c'est du ressort de son pouvoir de direction, il peut vous imposer un simple changement de fonctions mais ce n'est apparemment pas le cas puisqu'il estime nécessaire d'obtenir votre accord...